

# L'ÉCHO AUCALEUC

HIVER 2024 - N°155  
ISSN 1143-5313



*Nouvelle fresque sur le mur à côté du CFA*



*Les enfants de l'école ont participé  
à la cérémonie du 11 novembre*



# L'ÉDITO DU MAIRE |

*Le Maire, Christophe OLLIVIER*



## EXTRAIT DU DISCOURS DU MAIRE A LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vous avez pu voir dans la presse les chiffres de population des communes donnés par l'INSEE. Pour Aucaleuc, il y aurait une baisse depuis 2015 (932 habitants) pour nous amener à 929 en 2023. J'emploie le conditionnel à dessein parce qu'avec 3 lotissements supplémentaires depuis 2015, comptabilisant une cinquantaine de maisons, on ne peut que s'interroger sur la validité de ces chiffres. Nous ne sommes pas la seule commune à contester ces données et comme d'autres collègues maires, je pense que l'INSEE devrait revoir ses méthodes de travail.

En 2023, ont eu lieu les travaux de la tranche 1 de réaménagement du centre bourg avec la mise en place d'une zone 30 depuis l'entrée du CFA et l'ensemble de la rue des Arts et Métiers, la création de places de stationnement dans cette même rue et la mise en place de priorités à droite aux carrefours de la salle polyvalente et de la rue des Arts et Métiers. Des travaux ont également eu lieu sur le réseau d'eau potable, sous l'égide de Dinan Agglomération.

En 2023, nous avons mis en place le dispositif « Cantine à 1 € ». Nous avons eu également la confirmation du maintien de la société Convivio au CFA, qui nous fournit les repas de la cantine. La commune a décidé de prendre en charge une partie de l'augmentation du tarif des repas pour ne pas pénaliser les familles.

Enfin en 2023, c'est aussi la confirmation du succès du réseau des bibliothèques LIRICI mis en place par Dinan Agglomération. De nouvelles communes souhaitent le rejoindre et des évolutions devraient avoir lieu.

Pour 2024, les travaux de la tranche 2 du réaménagement du bourg devraient commencer mi-janvier ; la boîte aux lettres du parking centre bourg sera déplacée sur le parking de l'école. Le mobilier urbain sera conçu par les élèves de l'école, les éclaireurs et des bénévoles. Les inscriptions sont toujours possibles pour les habitants volontaires.

Cette année sera aussi celle des 80 ans de l'assassinat d'Augustin Le Guen par les nazis. Une cérémonie spéciale aura lieu le 2 août.

2024, c'est aussi une année de changement dans la politique déchets. Ainsi, cette année verra le déploiement des bacs jaunes pour notre secteur, les autres secteurs ne voyant le déploiement que de bacs à ordures et basculant en points d'apport volontaire. Nous passerons également en levée tous les 15 jours, en alternance ordures ménagères-ordures recyclables.

La taxe d'enlèvement verra également une augmentation. Nous avons été plusieurs élus communautaires à voter contre. Enfin depuis le 1er janvier les résidus alimentaires et bio déchets sont exclus des ordures ménagères. Des dispositifs seront mis en place en cours d'année pour les récupérer, des idées sont déjà sur la table (méthanisation par exemple).

J'en profite pour rappeler que les bacs et les sacs jaunes doivent être fermés et sortis la veille du passage du camion et ramassés (pour les bacs) le lendemain et ne pas rester sur la voie publique.

2024 devrait voir également les premiers travaux concernant le parc photovoltaïque ainsi que la finalisation du projet de piste de roller de vitesse de la Beaumanoir sur notre ancien terrain de foot. En effet le club de roller n'aura plus de piste suite aux travaux au lycée de la Fontaine des Eaux. L'éclairage du terrain devrait alors être revu.

L'association Souffle d'Espoir présente aux vœux du 6 janvier nous a remis un chèque de 300 € suite au salon international du vélo de novembre ainsi qu'un maillot du champion du monde de roller de Vincent Esnault.

## SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	3
L'ACTION SOCIALE.....	9
LES INFORMATIONS LOCALES...	10
L'ENSEIGNEMENT.....	16
LA VIE ASSOCIATIVE.....	18
ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS....	19
LES DATES À RETENIR.....	21
MÉMO.....	22

Directeur de publication :  
Le Maire, Christophe OLLIVIER



# EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : [www.aucaleuc.fr](http://www.aucaleuc.fr)

SÉANCE DU  
9 NOVEMBRE 2023

**Présents** : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ.

**Absents représentés** : Pascal RENAUDIN ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Florian BOUCARD ayant donné pouvoir à Olivier MORRY, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

## ● Effacement des réseaux rue du Châtelet dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg : modification de la proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22)

Monsieur MORRY rappelle que ce dossier a déjà été présenté au Conseil Municipal et que par délibération n°2023-08 du 9 mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé de retenir la proposition du SDE 22 pour effacer les réseaux dans le début de la rue du Châtelet entre le n°6 et le n°12. À l'issue de cette délibération, le SDE 22 a fait procéder aux études de détail des travaux à réaliser. Il s'avère qu'à l'issue de ces études, les montants estimatifs des travaux sont supérieurs aux montants estimatifs sommaires. Il est donc proposé de valider la nouvelle proposition du SDE afin que les travaux soient réalisés.

### ✓ Approbation à l'unanimité pour :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue du Châtelet » pour un montant estimatif de 50 000 € TTC avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 16 666, 66 €.**
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue du Châtelet » pour un montant estimatif de 29 808 € TTC avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 17 940 €.**
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « rue du Châtelet » pour un montant estimatif de 11 600 € avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 11 600 €.**

## ● Illumination du clocher de l'Église dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg : proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint, explique que ce dossier a déjà été présenté au Conseil Municipal et que par délibération n°2023-10 du 9 mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas retenir la proposition du SDE 22 pour l'illumination du clocher.

Néanmoins, l'idée de poser des fourreaux pendant les travaux d'aménagement du centre bourg avait été émise afin qu'un éclairage puisse être éventuellement installé dans le futur. Sur ce point, le SDE 22 conseille également de poser le câble dans le fourreau.

Ainsi, dans ce cas, la proposition du SDE 22 pourrait être retenue, tout en sachant que l'achat et la pose du projecteur (à réaliser par la commune) resteraient en attente d'une future installation.

✓ **Approbation à l'unanimité** du projet d'illumination du clocher de l'église (côté rue des Arts et Métiers) présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 3 240 € TTC avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 1 950 €.**

## ● Aménagement du centre bourg - Tranche 2 : demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 - plan de financement

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Bourg - tranche 2, il convient, afin de financer ce projet, de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et de la Dotation de Soutien à l'investissement Local

(DSIL) 2024. Il précise que dorénavant l'appel à projet DETR et DSIL est commun.

Monsieur le Maire précise que le coût des travaux de la tranche 2 est estimé à 357 700 € HT et qu'ils doivent débuter en février 2024. Ce coût englobe une

part des travaux à effectuer sur le réseau des eaux pluviales (40 260 €), et cette part de travaux est non éligible à la DETR. Ainsi, la demande de DETR/DSIL 2024, objet de la présente délibération porte sur la

tranche 2 de travaux pour un montant de 317 440 € HT éligible. **La commune pourrait solliciter l'État à hauteur de 35 % de cette base éligible soit une demande de subvention de 111 104 €.**

### Aménagement du centre bourg - Tranche 2 Plan de financement prévisionnel HT

Dépenses HT		Recettes					
		Financier	Dispositif	Base éligible	Taux de financement sur base éligible	Montant sollicité	Taux sur coût total des dépenses (éligibles + non éligibles)
Travaux	357 700 €	État	DETR / DSIL 2024	317 440 €	35 %	111 104 €	31,06 %
		Dinan Agglomération	Fonds de concours	317 440 €		45 000 €	12,58 %
		Département	Contrat de territoire	40 260 €	70 %	28 182 €	7,88 %
		<b>Aides publiques totales</b>				<b>184 286 €</b>	<b>51,52 %</b>
		<b>Autofinancement 2022</b>			357 700 €	<b>173 414 €</b>	<b>48,48 %</b>
<b>Total dépenses (tranche 2)</b>	<b>357 700 €</b>	<b>Total recettes (tranche 2)</b>				357 700 €	100 %

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Aménagement du centre bourg - Tranche 2 : demande du fonds de concours de Dinan Agglomération - plan de financement**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient afin de financer ce projet de solliciter une subvention au titre du fonds de concours de Dinan Agglomération. Il rappelle également que les travaux d'aménagement du centre bourg - Tranche 1 ont fait l'objet d'une sollicitation et d'une obtention initiale d'un fonds de concours de 100 000 €. Cette subvention sera finalement ventilée entre les deux tranches.

La tranche 1 fera l'objet d'un financement définitif par le fonds de concours de Dinan Agglomération à hauteur de 55 000 € et **la commune solliciterait donc le fonds de concours pour la tranche 2 à hauteur de 45 000 €.**

NB : Le plan de financement est identique à la demande de subvention DSIL/DETR

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Travaux sur le réseau des eaux pluviales prévus lors l'aménagement du centre bourg - Tranche 2 : demande de subvention au Département dans le cadre du CDT 2022-2027**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027 et l'enveloppe allouée pour la commune de 101 776, 00 € HT. Il propose d'affecter une partie de l'enveloppe de la commune au projet de travaux sur le réseau des eaux pluviales prévus dans le cadre de l'aménagement du centre bourg - Tranche 2.

**Ces travaux visant à remplacer le réseau existant des eaux pluviales hors d'état par un nouveau réseau seront réalisés principalement :**

- Du carrefour avec la rue des Arts et Métiers en direction du vieux bourg sur un linéaire d'environ 50 mètres.
- Entre le n°4 et n°8 de la rue de la mairie sur un linéaire d'environ 70 mètres.
- Face au n°4 et n°6 rue Châtelet sur un linéaire d'environ 45 mètres.

**Le montant des travaux prévus sur le réseau des eaux pluviales est de 40 260 € HT** et il est inclus dans le projet global d'aménagement du centre bourg - Tranche 2 qui se monte au total à 357 700,00 € HT.

#### Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Taux	Montant HT
Département (CDT 2022-2027)	70 %	28 182 €
Fonds propres de la Commune (autofinancement minimum de 30%)	30%	12 078 €
<b>Total des recettes</b>	<b>100 %</b>	<b>40 260 €</b>

✓ **Approbation à l'unanimité.**

## ● Budget communal : décision modificative n°2

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, explique qu'au vu de la légère augmentation du reversement d'une partie de taxe foncière perçu sur les zones artisanales que la commune fait à Dinan Agglomération, le chapitre concerné se trouve sous-alimenté. Il est donc nécessaire d'ajuster le budget de fonctionnement au niveau du chapitre 014 « atténuation de produit » (+ 125 €).

✓ **Approbation à l'unanimité.**

## ● Budget communal : décision modificative n°3

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains articles comptables au vu des dépenses réelles d'investissement 2023 déjà payées et/ou engagées : Remplacement des 3 urinoirs sur les toilettes extérieures de l'école ; Réalisation d'un tricouche au vieux bourg sur 1000 m<sup>2</sup> ; Remplacement d'un poteau incendie obsolète à la Haute Freschais ; Réfection complète du calvaire des Montjoies ; Achat d'une poutre et pièces diverses pour réfection de la structure de jeux à l'école ; Installation de blocs de pierre bétonnés à côté du Boulodrome.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

## ● Désignation des référents déontologues pour les élus

**Monsieur le Maire présente le dispositif proposé :**  
Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,  
Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,  
Considérant l'accord des personnes désignées proposée par le Président de l'AMF22 et le Président

du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor,

### **Désignation des référents déontologues :**

- Mme Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire,
- M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes,
- Mme Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

## ● Rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées 2023 de Dinan Agglomération

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Gestion des eaux pluviales urbaines,
- Centre de loisirs de Caulnes, Créhen et Plumaudan.

Le rapport de la CLECT, annexé à la délibération, a déjà été adopté par la CLECT et par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.

✓ **Approbation par 10 voix pour et 3 abstentions.**

## ● Rapport d'activités et de développement durable 2022 de Dinan Agglomération

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités et de développement durable 2022. Les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable

intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le rapport 2022 est ainsi présenté à l'assemblée délibérante.

✓ **Le conseil municipal prend acte du rapport**

---

## ● Dinan Agglomération : points d'actualité

### **Réseau de chaleur urbain sur les Communes de Dinan, Quévert et Taden**

Les communes de Dinan Agglomération ont récemment transféré à l'agglomération la compétence de réseau de chaleur urbain (délibération de la commune d'Aucaelec en date du 6 juillet 2023). Lors du dernier Conseil Communautaire, le principe de la mise en place d'une délégation de service publique (DSP) pour la création du réseau de chaleur fatale en provenance de l'usine d'incinération de Taden a été acté malgré des doutes sur la capacité juridique de la collectivité à imposer et à contrôler des obligations dans le contrat de DSP, raison pour laquelle Monsieur le Maire a émis un vote défavorable (3 votes défavorables, 5 abstentions et 78 votes favorables).

# SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

**Présents** : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS Samuel VERITÉ.

**Absents représentés** : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ

## • Transfert de la compétence d'autorité gaz au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22)

Conformément à l'article 4-2-1 de ses statuts, le SDE22 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence optionnelle d'autorité organisatrice de distribution de gaz et du service public de fourniture de gaz mentionnée à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDE22, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le caractère technique de cette compétence et des missions qui s'y rattachent.

- La nécessité de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée.
- Les enjeux de sécurité et de qualité de la desserte gazière.
- Le développement du réseau public de distribution organisé dans un souci d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, selon une approche supra-communale et multi-énergies, électricité et gaz notamment.

✓ **Approbation à l'unanimité du transfert de la compétence gaz au SDE22 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

## • Tarifs communaux 2024

### Concessions de cimetière

	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>
30 ans	100 €	135 €
50 ans	145 €	200 €

### Cavernes - cimetière

10 ans	50 €
20 ans	100 €
30 ans	150 €

### Columbarium - Cimetière

10 ans	170 €
20 ans	320 €
30 ans	480 €
50 ans	800 €

### Marchands ambulants

Véhicule inférieur ou égal à 8 m (1 journée)	35 €
Véhicule supérieur à 8 m (1 journée)	110 €

## Location Salle Polyvalente

TYPE DE MANIFESTATION	UTILISATEURS		
	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Associations (1)	Particuliers	
REUNION VIN D'HONNEUR (SANS REPAS)	50 €	70 €	160 €
LOCATION JOURNEE AVEC REPAS (HORS WEEK-END)	130 €	165 €	345 €
LOCATION WEEK-END	235 €	280 €	475 €
JOUR COMPLEMENTAIRE	85 €	105 €	195 €

NB : Ces tarifs intègrent les fluides - (1) Les associations communales bénéficient d'une 1<sup>ère</sup> location gratuite

✓ **Approbation à l'unanimité.**

## • Budget Communal : décision modificative n°4

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains articles comptables au vu des dépenses et recettes d'investissement 2023 déjà payées/encaissées et/ou engagées :

Dépenses : Réalisation d'une purge de voirie à l'école ; Frais de notaires pour l'acquisition de 3 parcelles -

délaissés de voirie rue de l'école ; Augmentation de la proposition du SDE22 pour l'effacement des réseaux rue du Châtelet.

**Recettes :** Subvention de la région pour les travaux d'aménagement du centre bourg - Tranche 1 ; Subvention de Dinan Agglomération répartie entre la tranche 1 et la tranche 2 pour l'aménagement du centre bourg.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Travaux d'aménagement des espaces verts prévus lors de l'aménagement du centre bourg - Tranche 2 : demande de subvention au Département dans le cadre du CDT 2022-2027.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027 et l'enveloppe allouée pour la commune de 104 644,00 € HT (montant révisé et ajusté).

Au regard des subventions déjà demandé au titre du CDT 2022-2027, Monsieur le Maire précise qu'il reste 20 602 € de disponible dans l'enveloppe de la commune et il propose ainsi d'étudier l'affectation de ce solde de l'enveloppe au projet de travaux d'aménagement des espaces verts prévus dans le cadre de l'aménagement du centre bourg - Tranche 2.

**Les principaux travaux d'aménagement des espaces verts prévus sont les suivants :**

- Création de plusieurs massifs de vivaces : le long de l'église, le long de la voirie rue de la Mairie, à l'entrée du square de la Mairie prévue rue de la Mairie, au niveau monuments aux morts et également au pied des arbres.
- Plantation de 16 arbres
- Installation de barrières bois
- Création de muret pierre et d'emmarchement

**Le montant des travaux prévus pour les espaces verts et le mobilier est de 48 700 € HT.** Le montant global du projet d'aménagement du centre bourg - Tranche 2 se monte à 287 440,00 € (NB : il est exclu de ce montant : les travaux sur le réseau des eaux pluviales pour 40 260 € et la part des enrobés sur la RD pris en charge par le Département pour environ 30 000 €.)

**Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Taux	Montant HT
Département (CDT 2022-2027) <i>Dépenses éligibles : 48 700 € HT soit 42,31 %</i>	7,17%	20 602 €
DETR	38,65 %	111 104 €
Dinan Agglomération	15,66 %	45 000 €
Fonds propres de la Commune (autofinancement minimum de 30%)	38,52%	110 734 €
<b>Total des recettes</b>	<b>100,00 %</b>	<b>287 440 €</b>

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Voirie communale : nouvelle longueur**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par les délibérations n°2023-01 et n° 2023-02 du 25 janvier 2023, la voirie des lotissements de la Petite Vallée, du domaine de la Montagne et des Jardins de la Grange ont fait l'objet d'une rétrocession à la Commune et d'un classement dans le domaine public communal. Ainsi, il convient d'ajouter les longueurs de voirie de ces lotissements à la longueur de voirie communale actuelle.

Longueur de voirie communale actuelle : 16 700 mètres  
Voirie « lotissement La Petite Vallée » : 240 mètres  
Voirie « domaine de La Montagne » : 120 mètres  
Voirie « lotissement Les Jardins de la Grange » : 60 mètres  
Nouvelle longueur de voirie communale : 17 120 mètres

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Indemnités de fonction des élus : mise à jour de la délibération du 21 septembre 2022**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Dinan (trésorerie), la délibération n°2022-47 du 21 septembre 2022 doit être revue afin d'ajuster l'enveloppe possiblement allouée aux indemnités des élus.

En effet, la délibération initialement prise en 2020

puis la délibération prise en 2022, mentionnaient toutes les deux une enveloppe correspondant à une commune de moins de 1000 habitants (population municipale : 943 habitants). **Or c'est la population totale qui doit être prise en compte pour fixer la tranche de population dans laquelle se situe**



la commune, et la population totale d'Aucaleuc connu au moment de l'organisation des élections municipales de 2020 était de 1023 habitants. Cette nouvelle délibération mentionnera donc une enveloppe possible correspondant à une commune

de plus de 1000 habitants. **Les taux des indemnités des élus resteront identiques (fondamentalement, la délibération de 2022 ne sera pas modifiée).**

#### Monsieur le Maire expose :

Les indemnités brutes maximales mensuelles pouvant être allouées aux élus des Communes dont la population totale est comprise entre 1000 et 3499 habitants sont depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 de :

Maire		Adjoint		Conseillers municipaux et délégués	
Taux maxi indice brut terminal (4 085, 91€)	Montant	Taux maxi indice brut terminal (4 085, 91€)	Montant	Taux maxi indice brut terminal (4 085, 91€)	Montant
51,60 %	2 108,33 €	19,80 %	809,01 €	6 %	245,15 €

Monsieur le Maire rappelle également que le total mensuel des indemnités versées aux élus ne peut dépasser l'indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire du Maire et des Adjoint, soit pour la commune d'Aucaleuc :  $2\ 108,33 + (809,01 \times 4) = 5\ 344,37$  € par mois.

Les taux des indemnités restent inchangés par rapport aux taux de la délibération n°2022-47 du 21 septembre 2022. Monsieur le Maire précise que l'enveloppe brut pouvant être allouée mensuellement aux indemnités des élus est de 5 344, 37 € et qu'il est à noter que les élus n'utilisent que 58 % de cette enveloppe soit 3 081,14 € mensuellement.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

#### ● **Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et création d'une Commission Communale d'Action Sociale**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire uniquement dans toutes communes de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS a été consulté et a émis un avis favorable à l'unanimité pour intégrer le budget du CCAS au budget communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire précise que cette décision du CCAS a été motivée par l'application de nouvelles règles comptables qui rentrent en vigueur à compter de 2024

(M57). Il est à noter que cette intégration permettrait également d'avoir la possibilité d'attribuer des aides plus importantes en cas de besoin, le budget du CCAS étant aujourd'hui extrêmement limité. Enfin, le CCAS qui serait transformé en Commission Communale d'Action Sociale garderait les mêmes attributions et les mêmes membres qu'actuellement.

✓ **Approbation à l'unanimité pour :**

- La dissolution du CCAS au 31 décembre 2023.
- La création d'une Commission Communale d'Action Sociale composées de membres élus et de membres extérieurs suivants : Christophe OLLIVIER, Maire, Samuelle RABASTE, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Marie BOYER, Sandrine COLIN, Louis HENRY, Evelyne NICOLAS, Marie-Thérèse MASSOT.

#### ● **Dinan Agglomération : points d'actualité**

##### **Révision générale du PLUiH**

Une révision générale du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) va être lancée par Dinan Agglomération et le calendrier a été présenté. Les premières réunions de travail débiteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, chaque commune devra désigner 2 élus référents pour y participer. L'approbation de cette révision et sa mise en place est prévue fin 2026.

##### **Transfert des compétences de la MDPH vers l'Éducation Nationale**

Monsieur le Maire fait part de son intervention, lors de la conférence des Maires du 11 décembre, concernant l'article 53 du projet de loi de finance organisant le transfert des compétences de la MDPH, pour les scolaires, vers l'Éducation Nationale via la mise en place du PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité). Il a précisé que cela était inadmissible car l'Éducation nationale deviendrait juge et parti et la définition des besoins d'accompagnement des enfants seraient conditionnés par le budget de l'Éducation Nationale.



# L'ACTION SOCIALE |

## • LE CCAS

### EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AUCALEUC SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

**Présents :** Samuelle RABASTE, vice-présidente, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Marie BOYER, Sandrine COLIN, Louis HENRY, Evelyne NICOLAS, Marie-Thérèse MASSOT.

**Absents représentés :** Christophe OLLIVIER ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE

Au vu de la situation personnelle d'une concitoyenne d'Aucaleuc qui avait fait la démarche de contacter le CCAS pour faire part de difficultés financières, il a été proposé au CCAS de lui attribuer une aide financière d'urgence.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

#### TRANSFORMATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) EN COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Madame RABASTE Samuelle, vice-présidente, explique que l'application de nouvelles règles comptables qui rentrent en vigueur à compter de 2024 (M57) sont très complexes à appliquer pour un tout petit budget tel que celui du CCAS (1500 €).

De plus, cela fait apparaître certaines incohérences comme le fait que le CCAS décide de dépenses qui sont finalement payées par le budget communal (exemple : repas des aînés).

Monsieur CHEVÉ Jacques précise que le budget du CCAS serait intégré au budget communal et qu'ainsi cela simplifiera la gestion comptable.

Il est à noter que cette intégration permettrait également d'avoir la possibilité d'attribuer des aides plus importantes en cas de besoin, le budget du CCAS étant aujourd'hui extrêmement limité et fermé.

Enfin, Madame RABASTE ajoute que le CCAS qui serait donc transformé en Commission Communale d'Action Sociale garderait les mêmes attributions et les mêmes membres qu'actuellement.

✓ **Approbation à l'unanimité.**



# LES INFORMATION LOCALES |

## • L'ÉTAT CIVIL

### Décès :

- 30 septembre 2023 : Monsieur MANACH Didier

- 2 octobre 2023 : Monsieur Jean-Louis PROT

La Municipalité apporte tout son soutien aux familles des défunts.

## • LES AUTORISATIONS D'URBANISMES

### • LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

9 Rue des Arts et Métiers - **Constructions d'un local vélo, d'une pergola et agrandissement d'une ouvertures**

18 La Harlais - **Pose d'une clôture**

32 Lotissement Le Castel d'Anne - **Pose d'une clôture**

9 Rue du Châtelet - **Création d'une piscine**

2 Impasse des Fontenelles - **Pose d'une clôture**

7 Lotissement Le Castel d'Anne - **Pose d'une clôture**

42 La Harlais - **Pose d'un portail**

5 Impasse des Fontenelles - **Changement des ouvertures**

### Naissance :

- 22 septembre 2023, est né Maëlan LORCET, 3 Domaine du Pré Meffray

- 8 décembre 2023, est né Adame DJIGO, 19 Cité de la Freschais

Le mois de novembre à également connu une naissance.

La Municipalité félicite et apporte tous ses vœux de bonheur aux familles !

5 Impasse des Fontenelles - **Construction d'une véranda**

11 Rue du Châtelet - **Pose d'une clôture**

2 Le Vieux Bourg - **Changement d'affectation d'un garage en pièce de vie**

17 Les Fontenelles - **Agrandissement d'une ouverture**

9 Ruelle des Vergers - **Changement de couleur de la façade nord**

### • LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

2 Le Pont Monnier - **Construction d'un carport**

Lieu-dit La Fontaine (ancien camp militaire) - **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol**

## • NOUVEL AGENT



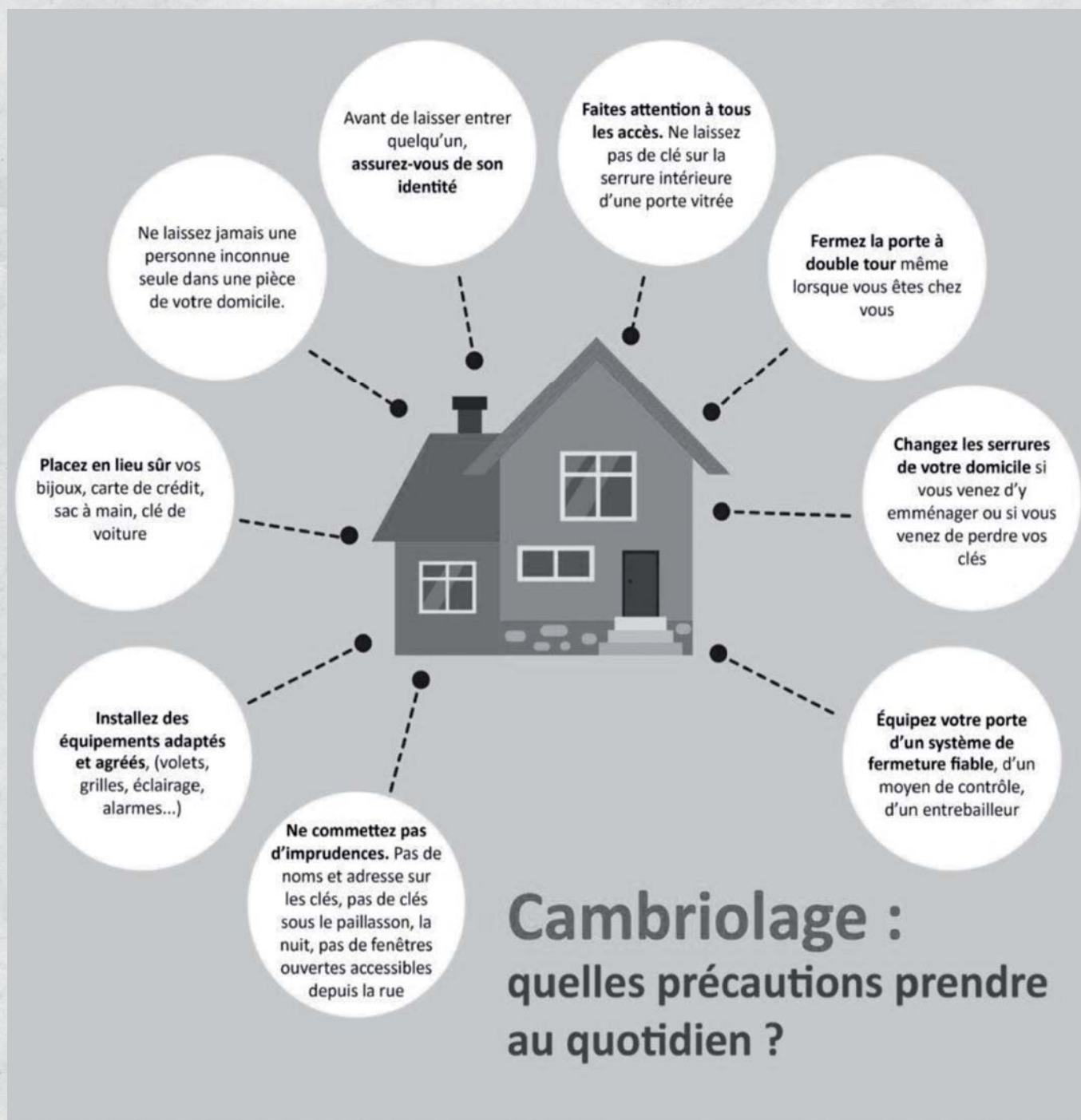
Alexandre Simon est le nouvel agent administratif de la mairie.

Il a commencé en mars 2023 par un remplacement via le centre de gestion puis a été recruté sur le poste vacant en novembre.

Il est originaire de La Landec où il joue au foot le dimanche.

## • LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES.



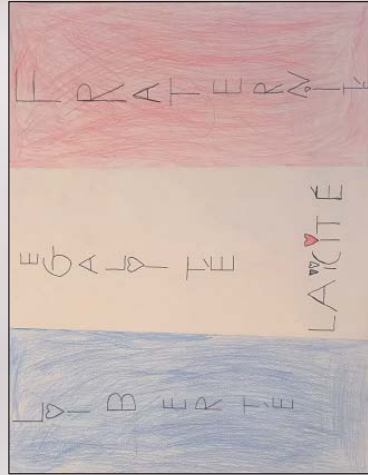
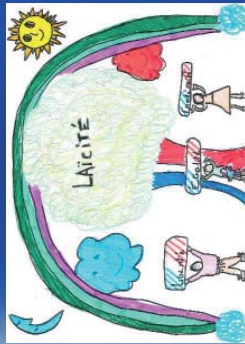
Pour plus d'information :

<https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-la-rubrique-Ma-securite/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes>



# Expo à l'École lors de la Journée

## de la Laïcité



### La Loi

1. La Loi est la même pour tous.  
 2. Tout le monde doit connaître la Loi.  
 3. On n'est puni que si l'on est responsable, complice ou incitateur d'une infraction.  
 4. Toute infraction entraîne une décision de justice (rappel à la loi, avertissement, punition et/ou réparation).  
 5. On ne se fait pas justice soi-même.  
 6. La violence physique, verbale ou morale est une infraction.  
 7. Le vol est une infraction.  
 8. La dégradation de matériel ou de locaux, individuels ou collectifs, est une infraction.

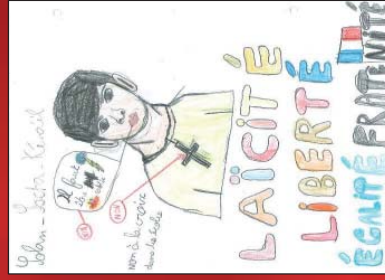
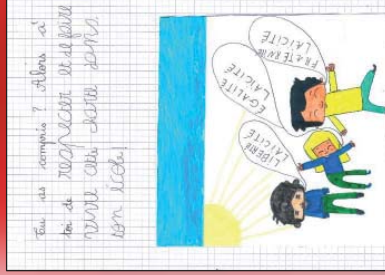
\*\*\*\*\*

**Circstances aggravantes** (la décision de justice sera plus sévère) :

- toute atteinte à la sécurité des personnes ;
- le mensonge lors du règlement d'une infraction ;
- la préméditation (infraction programmée) ;
- se mettre à plusieurs pour commettre une infraction ;
- la récidive (commettre à nouveau la même faute) ;
- l'abus de faiblesse (profiter de la vulnérabilité d'une personne).

**Circstances atténuantes** (la décision de justice sera moins sévère) :

- l'insouciance de la réalité d'une infraction ;
- la force majeure (la personne ne pouvait faire autrement tout en ayant conscience des implications de son acte) ;
- la légitime défense.





## • POLITIQUE DES DÉCHETS

### **Collecte des déchets : ce qui va changer sur le territoire.**

Après deux ans de travail, le conseil communautaire a voté le nouveau schéma de collecte des déchets en mai 2023. Le projet de refonte de cette politique a pour objectif de définir une organisation plus adaptée aux enjeux de transition écologique de notre territoire. Le scénario adopté vise ainsi à inciter à un changement de comportement des habitants vers plus de réduction et de tri des déchets et une maîtrise plus forte des coûts.

### **Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?**

#### **1. Les biodéchets**

En pratique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les citoyens : professionnels et particuliers.

Cela signifie que les déchets alimentaires tels que les pelures de légumes, les restes de repas ne devront plus être déposés dans les bacs à ordures ménagères.

**La solution ? Le compostage.** Ce phénomène 100 % naturel permet à la fois de réduire ses déchets et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes. C'est simple et économique !

Dans un composteur ou en tas au fond du jardin, on mêle déchets verts (en petite quantité) et déchets de cuisine pour produire une substance riche, que l'on va mélanger à la terre pour nourrir son potager, son jardin ou ses plantes vertes.

Grâce au compostage, vous pourrez diminuer significativement le volume de votre bac à ordures ménagères.

Si vous n'avez pas la place d'installer un composteur chez vous, sachez qu'il existe des aires de compostage partagées sur le territoire : <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/omaccueil/index.php>

Vous pouvez vous doter d'un composteur en jardinerie, mais vous pouvez également le construire vous-même. À partir du printemps 2024, Dinan Agglomération lancera des campagnes de mise à disposition de composteurs auprès des habitants du territoire (sur inscriptions des usagers).

#### **2. Les ordures ménagères**

À partir du premier trimestre 2025, tous les habitants du territoire seront équipés d'un bac à ordures ménagères individuel (sauf habitat collectif et spécificités particulières). La collecte sera assurée une fois tous les 15 jours.

### **Ce qui nous attend en 2024 :**

- Un bac individuel pour les ordures ménagères sera distribué aux foyers qui n'en disposent pas encore (sauf contrainte technique pour la collecte) sur les communes suivantes :

Bourseul, Corseul, Créhen, La Landec, Landébia, Languédias, Languenan, Plancoët, Plélan-le-Petit, Pléven, Plorec-sur-Arguenon, Pluduno, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Lormel, Saint-Maudez, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Michel-de-Plélan, Trébédan.



### 3. La collecte sélective

En 2025, la consigne de tri sera la même pour tous les habitants du territoire : les emballages et les papiers devront être placés dans le même contenant. Des colonnes supplémentaires viendront renforcer le maillage existant là où cela est nécessaire sur les communes concernées par l'apport volontaire (emballages papiers).

#### Deux secteurs seront à distinguer sur le territoire :

- Les communes actuellement en apport volontaire restent en apport volontaire (hormis La Vicomté-sur-Rance).
- Pour les communes de **Aucaleuc**, Bobital, Brusvily, Calorguen, Dinan, La Vicomté-sur-Rance, Lanvallay, Le Hinglé, Pleudihen-sur-Rance, Quévert, Saint-Carné, Saint-Hélen, Saint-Samson-sur-Rance, Taden, Trélivan, Trévron, Vildé-Guingalan : un bac jaune pour les emballages papiers sera distribué fin 2024 aux foyers en remplacement des sacs jaunes (les foyers disposant déjà d'un bac jaune le conservent). La collecte des bacs jaunes sera effectuée une fois tous les 15 jours à partir de 2025.

#### En résumé :

##### En 2024 :

- je m'équipe dès que possible d'un composteur ou je me rends sur une aire de compostage partagée (mise à disposition de composteurs par Dinan Agglomération à partir du printemps 2024),
- dernier trimestre 2024, je reçois un bac à ordures ménagères si je n'en possède pas encore,
- dernier trimestre 2024, habitant à Aucaleuc, je reçois un bac jaune pour mes déchets recyclables.

##### En 2025 :

- chaque habitant possède son bac à ordures ménagères. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- fini les sacs jaunes ! Les habitants des communes concernées par la collecte des emballages papiers en bacs jaunes seront équipés. La collecte sera effectuée une fois tous les 15 jours,
- des colonnes supplémentaires viendront renforcer le maillage existant là où cela est nécessaire sur les communes concernées par l'apport volontaire (emballages papiers).

# • LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



C'est avec un grand bonheur que nous avons pu accueillir **Gérald ODAR** pour une séance de dédicaces le samedi 9 décembre.

De nombreux abonnés ont pu rencontrer Gérald et discuter avec lui de l'ouvrage qu'il leur proposait, son premier roman : « L'énigme de Charles Dufresne ».



Une rencontre avec un auteur acazeu n'est pas si courante pour notre petite commune et nous tenons à remercier tous nos abonnés qui ont franchi le pas de ce moment convivial ainsi que Gérald de s'être prêté au jeu de cette rencontre.

Gérald ODAR en compagnie de nos fidèles bibliothécaires.

Fin novembre, la Bibliothèque des Côtes-d'Armor, par le biais du Bibliobus, a renouvelé le dépôt de 253 ouvrages (romans jeunesse, adulte, BD jeunesse, adulte et documentaires...) que vous pouvez emprunter à l'identique des livres de la Bibliothèque.

Nous sommes heureux de compter dans nos rangs une nouvelle bibliothécaire en la personne de Madame Jocelyne MÉNARD, que nombre d'entre vous connaissent déjà en tant qu'ancienne adjointe aux finances de la commune.

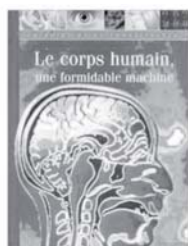
Elle a suivi la formation de base qui lui permet de gérer l'outil informatique dédié au Réseau LIRICI à l'instar de ses collègues. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

N'hésitez pas à passer nous emprunter des ouvrages afin de passer le cap de 2024.

## *L'équipe de la bibliothèque*

Gisèle, Jacques, Jocelyne, Louis, Marie-Thérèse et Valérie

### Nouveautés :



## *Notre petite énigme :*

Quel est le point commun entre Paris, Virginie et l'ours blanc ?

Réponse bulletin précédent : « Le poisson »

## • LA VIE DE L'ÉCOLE

A l'école communale...

**Célébration de l'anniversaire de la loi de 1905 : la Journée Nationale de la Laïcité à l'école.**

Le 8 décembre 2023, nous avons marqué l'anniversaire de la Loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État.

Dans le cadre de cette commémoration, les élèves de l'école communale ont étudié les symboles de la République et travaillé sur la Charte de la Laïcité à l'école.

Pour clore ce module d'apprentissage, nous avons organisé une exposition de travaux variés pour les familles et les élus. Nous avons également entonné en chœur une chanson des Enfantastiques intitulée « Liberté - Égalité - Fraternité ».

**Ce fut un moment mémorable qui a permis de rassembler l'ensemble de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes.**

**jour actu**

### La France est une république laïque

**1** La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.

**2** La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.

**3** En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.

**4** Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.

**5** La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.

### La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants

**L'école est laïque**

**6** L'école te permet de grandir et de te construire, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à penser librement et par toi-même.

**7** À l'école, tu studies les mêmes matières que tous les élèves de France. Partager les mêmes connaissances est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.

**8** À l'école, tu as le droit de dire ce que tu penses, à condition de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.

**9** À l'école, les adultes n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques aux élèves.

**10** Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour faire respecter les principes de la République. Ils te respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.

**11** À l'école, personne n'a le droit de l'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.

**12** Aucun élève ne peut refuser de suivre un enseignement ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.

**13** Aucun élève ne peut refuser de respecter les règles de l'école au nom de sa religion.

**14** Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de porter des signes mettant en avant sa religion.

**15** Tu as tout compris ? Alors à toi de respecter et de faire vivre cette charte dans ton école !

**CHARTRE DE LA LAÏCITÉ**

ligue de l'enseignement  
à côté de l'école  
MILAN





### CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOILETTAGE CANIN, FÉLIN ET NAC :

Participation des apprentis inscrits en CTM & BTM TOILETTEUR CANIN, FELIN ET NAC au 34<sup>ème</sup> Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique canine et féline organisé les 4 et 5 novembre 2023 à Lyon.

Agnès AUDIGOU et Françoise LANDA, professeurs d'enseignement professionnel en toilettage canin et félin, sont fières de vous annoncer les résultats de leurs apprentis :

### RÉSULTATS

#### RESULTATS

FUTUR PRO 1 - CTM		
APPRENTIS	Classement	TITRE
Kilian POIRIER 3 <sup>ème</sup> au classement général	1 <sup>er</sup>	Caniche expo moderne
	2 <sup>ème</sup>	Bedlgton Terrier autres poil
	Pas de sélection	Setter anglais Spaniel épilation
FUTUR PRO 2 - BTM		
NOM	Classement	TITRE
Yanis THOMAZIC 4 podiums	1 <sup>er</sup>	Champion de France toutes catégorie
	1 <sup>er</sup>	Griffon Brux épilation poils durs
	1 <sup>er</sup>	Caniche expo
	2 <sup>ème</sup>	Bichon autres poils
Audrey LE GOFF	1 <sup>ère</sup>	Catégorie « Spaniel » avec un cocker
Yanis THOMAZIC - Florence NIVET	2 <sup>ème</sup>	Binôme apprenti - maître d'apprentissage
ANCIENS ELEVES		
Sara VION	2 <sup>ème</sup>	Chat espoir pro
Mallory JARDIN	2 <sup>ème</sup>	Chat pro
Ninon QUENET	Mention spéciale	Attitude exemplaire avec son animal

### LES ACTIONS DU CFA

Le CFA propose comme chaque année les mercredis de l'apprentissage (dates et inscriptions sur notre site internet), les immersions d'élèves de collèges-lycées au sein de nos classes, des ateliers « do it », « La semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat » du 25 au 29 mars 2024.

L'après-midi du 26 mars 2024, de 14h à 17h, sera consacrée à la découverte des métiers de l'automobile.

Pendant cette semaine, le CFA organisera des visites en entreprises, des présentations des formations.

Pour plus d'informations, contacter le CFA par mail à [conseilformation.dinan@cma-bretagne.fr](mailto:conseilformation.dinan@cma-bretagne.fr) ou appeler le 02 96 76 27 49.

### JOURNÉE PORTES OUVERTES DU CFA :

Le CFA Régional organise une journée « portes ouvertes » le samedi 3 février 2024 de 9h à 16h sur l'ensemble de ses campus, Dinan-Aucaleuc, Ploufragan, Bruz, Fougères, Saint-Malo, Quimper et Vannes.

Présence d'entreprises pour un job dating pour la majorité des métiers sur le campus de Dinan-Aucaleuc.

# LA VIE ASSOCIATIVE |

## ● AMICALE LAÏQUE

**L'année scolaire est maintenant bien entamée et l'Amicale ne s'ennuie pas!**

Cette année, l'équipe pédagogique prévoit de nouveau de nombreuses activités sportives et culturelles pour les enfants de l'école, des sorties et des temps forts avec notamment une sortie au zoo de la Bourbansais pour les maternelles-CP et un séjour au Puy du Fou pour les CE-CM !

Merci aux enseignantes pour leur investissement auprès des enfants.

Depuis le début de l'année quatre opérations ont déjà eu lieu et nous avons une fois de plus pu compter sur la participation des parents et des habitants d'Aucaleuc pour faire vivre l'association et donc aider au financement des projets de l'école.

Ainsi, depuis la rentrée une vente de gâteaux Bijou, une vente de saucissons et une vente de plats à emporter ont été organisées et ont rencontré de nouveau un vif succès. Merci à tous !

Juste avant les vacances de Noël les élèves de l'école ont participé à un après-midi jeux à la salle polyvalente et ils ont reçu la visite du Père Noël venu leur offrir un livre et des chocolats.

**L'année 2024 verra encore de belles actions organisées par l'Amicale.**

Nous préparons ainsi un événement qui, nous l'espérons, aura autant de succès qu'en 2023 puisque nous avons décidé de remettre en place la « Fête du printemps » avec la chasse à l'oeuf, des animations et probablement un petit marché de printemps.

D'autres opérations et jolis moments se succéderont jusqu'à l'été, avec une vente de brioches et de chocolats en avril, une vente d'objets décorés par les enfants en mai et bien sûr la fête de l'Ecole qui aura lieu le samedi 8 juin 2024 et pour laquelle des temps d'organisation ont déjà eu lieu afin que la fête soit une réussite!

Cette nouvelle année verra aussi le retour du théâtre à Aucaleuc. La troupe des Troubadours du Mont-En-Va de Lanvallay viendra le samedi 16 mars à la salle polyvalente présenter la pièce « Les vieux cons ! » de Frédéric Dubost. Nous espérons vous y revoir nombreux.

En attendant de vous retrouver pour tous ces moments à venir, nous vous remercions encore et souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2024.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager ensemble des moments de convivialité.

Toutes les bonnes volontés, toutes les idées sont les bienvenues pour mener à bien les différentes manifestations.

**Contacts et informations :**

amicale.aucaleuc@outlook.fr - 06 79 01 48 92

Boîte aux lettres à côté du panneau d'affichage de l'école.

## ● CLUB DES AÎNÉS

Suite à notre assemblée générale du 6 décembre, le club se met en sommeil.

## ● GYM POUR TOUS

Les cours de gym ont repris début septembre à la salle polyvalente sous la direction de Julie Leclerc, coach sportif.

Echauffements, fitness, abdo, fessiers, étirements, relaxation et pilâtes sont au programme.

**Il reste quelques places, n'hésitez pas à venir nous rejoindre le mardi soir de 19h30 à 20h30.**

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 96 39 69 35 ou 07 70 03 75 13

Bonnes années 2024.

## ● OSCALOC

Les membres de l'association vous souhaitent une excellente année 2024.

## ● SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse et son président vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Rendez-vous tout au long de l'année pour diverses manifestations

En Saint-Hubert, le président, Pascal RENAUDIN

## • TRAVAUX

### Tranche 2 de l'aménagement du bourg

Les travaux de la tranche 2 de l'aménagement du bourg qui concernent le centre bourg débuteront le 22 janvier par l'effacement des réseaux rue du Châtelet et ruelle des Vergers. Ces travaux d'effacement des réseaux, pilotés par le SDE, seront réalisés par l'entreprise Sturno et devront durer un bon mois suivant les conditions météo. Suivront les travaux d'aménagement de surface par l'entreprise Colas.

L'ensemble de ces travaux s'étaleront jusqu'à fin juillet et occasionneront des désagréments (poussières ou boues, bruits, circulation de véhicules, déviations) pour les usagers du bourg (riverains, piétons, vélos, voitures) pour les usagers des lieux publics du bourg (mairie, garderie, bibliothèque, église) ainsi que pour les commerces ambulants qui se déplacent sur la commune toutes les semaines (pizzaiolo, poissonnier).

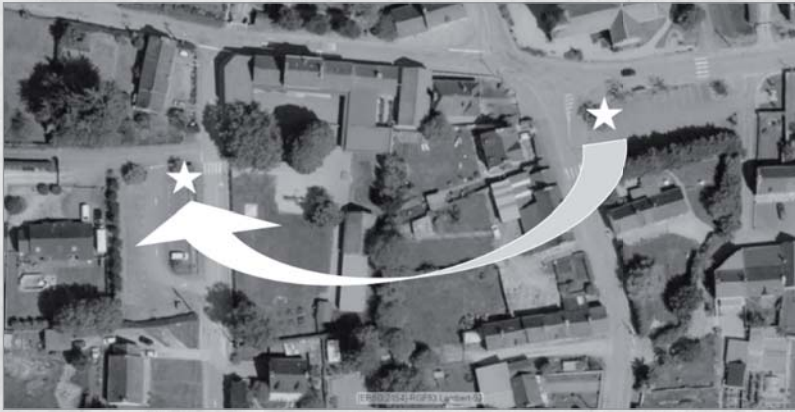
La boîte aux lettres de La Poste et le stationnement des commerces ambulants seront déplacés sur le parking de l'école pendant toute la durée des travaux.

Des déviations seront en place pendant toute la durée des travaux, ces déviations évolueront suivant l'avancement du chantier.

**Par mesure de sécurité pour les ouvriers du chantier mais aussi pour tous les usagers, MERCI DE BIEN RESPECTER LES DEVIATIONS EN PLACE**







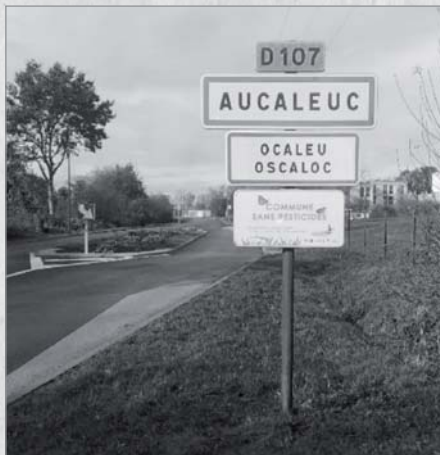
## INFO

### La boîte aux lettres de La Poste

Pendant les travaux de la tranche 2, la boîte aux lettres de La Poste sera déplacée sur le parking de l'école.

### « Oscaloc » et « Ocaleu »

Depuis cet automne, deux nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération ont fait leurs apparitions sur la commune. En effet c'était une des conditions d'attribution de subvention pour la tranche 1 des travaux de l'aménagement du bourg ; c'est pourquoi sont apparus à la Basse Freschais et au niveau du CFA « OSCALOC » Auceleuc en breton et « OCALEU » Auceleuc en gallo.



## • REPAS DES AÎNES

64 personnes ont assisté au repas des aînés le 19 novembre et 4 ont bénéficié du portage de leur repas.

Le repas et le service ont été assurés par le traiteur DSP avec au menu, foie gras et chutney de figue, filet mignon sauce miel de ronces et dôme chocolat insert mandarine.

Le nouveau doyen, Mr Jean LENORMAND s'est vu remettre un coffret de chez Terres et Vins et la doyenne, Mme Clémence OUBRADOUS C s'est vu offrir une orchidée de chez Esnault Rochereuil.

Tout le monde a pu profiter des morceaux entraînants de Jean Deschamps, notre animateur patenté.





# • CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est devant une petite assemblée composée d'élèves de l'école, de parents et d'habitants de la commune que la cérémonie du 11 novembre a eu lieu.

Après ce moment d'honoration, un pot de l'amitié a été offert à la mairie.



## LES DATES À RETENIR

Plus d'infos sur le site [www.aucaleuc.fr](http://www.aucaleuc.fr) onglet « vie locale » rubrique « dates à retenir »

### FÉVRIER

Vendredi 21 février

Réunion publique sur le piégeage des frelons asiatiques, salle polyvalente à 18h30

### MARS

Samedi 16 mars

**Amicale laïque - Théâtre.** « Les vieux cons ! » par la troupe des Troubadours du Mont-En-Va à 20h30 (réservations recommandées)

Mardi 19 mars

**Commémoration du cessez le feu de la Guerre d'Algérie** - Monument aux morts

### AVRIL

Courant avril

**Amicale laïque** - Vente de brioches et de chocolats

Samedi 6 avril

**Amicale laïque** - Moment festif printanier - Après-midi à la salle polyvalente

Samedi 20 avril

**Théâtre** par la Jeune compagnie « Fatigue et limaçon » à 20h30, salle polyvalente, au profit de Solidarité Pays de Rance  
Tarifs : 8 € (adultes) - 4 € (moins de 15 ans)

# MÉMO |

## • LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie  
Tél. 02 96 39 40 68  
Mail : [mairie.aucaleuc-22@orange.fr](mailto:mairie.aucaleuc-22@orange.fr)  
Site : [www.aucaleuc.fr](http://www.aucaleuc.fr)

## • LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

### URGENCES MÉDICALES

#### Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan  
74 rue Chateaubriand

#### Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end  
Le samedi de 14h à 23h  
Le dimanche de 8h à 23h  
74 rue Chateaubriand  
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)  
Tél. 02 96 85 78 44

**Pharmacie de garde** : 32 37 (numéro payant)

#### Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie  
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)
- À la salle polyvalente  
(à côté du local technique / local EDF)



## Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

## Permanences :

**Maire** : sur rendez-vous

**Adjoint** : sur rendez-vous

**Centre Communal d'Action Sociale** : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

## • LE CONCILIEUR DE JUSTICE

### Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement  
(chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)  
Lieu : Atelier du 5 Bis  
5 bis rue Gambetta - Dinan  
Tél. 02 96 39 38 21 - [www.conciliateur.fr](http://www.conciliateur.fr)

## • LES DÉCHETS

### Collecte des déchets ménagers :

**Jours de collecte pour les déchets ménagers :**  
Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi  
Zone sud d'Aucaleuc : mercredi  
**Jour de collecte pour les sacs jaunes** : jeudi matin

### Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre  
La Basse Freschais : verre et papier  
Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménagers / vêtements

### - Déchetteries :

#### Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

#### Déchetterie de La Landec :

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre  
Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h  
Mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h

# FRELON ASIATIQUE

## Comment agir ?

Le piégeage de printemps est un moyen de lutte préventif simple à mettre en œuvre. Il permet de capturer les nouvelles reines à l'origine des futures colonies.

Le piégeage du frelon asiatique se fait de manière ciblée avec un suivi régulier des captures sur 6 à 8 semaines, de mi-février à mi-mai.



Nid primaire - Mai



Nid primaire - Juin



Nid secondaire - Automne

Le piégeage de printemps est un moyen de lutte préventif efficace.



Soyez acteur,  
Devenez piégeur !

La commune d'Aucaleuc,  
vous invite à participer à une réunion d'information,

Salle polyvalente  
le 21 février à 18h30



En partenariat avec